Image not found or type unknown

Choix maison retraite - caution solidaire

Par **unette**, le **28/11/2017** à **18:53**

Bonjour
Mes parents ont décidé d'entrer en maison de retraite, alors qu'ils auraient pu rester à domicile. Et ont choisi une des plus chères.
Nous sommes 3 enfants, ai-je le droit de m'opposer et essayer d'en trouver une mois chère.
Dois-je m'engager à signer en tant que caution solidaire, alors qu'ils vont dilapider leurs pensions et économies très vite.
Et serais-je obliger de payer dans X années quand ils n'auront plus d'argent, et ça va aller vire à environ 5200€ par mois.
En choisissant une mois chère, ça ferait dans les 4000€.

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés